



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 29 janvier 2024, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

EST ABSENTE :

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public.

M^{me} Lina Jazra :

- Quel était le projet suggéré lors de sa dernière intervention?
- Enjeux avec le stationnement de nuit lors des opérations de déneigement de la Ville.

M^{me} Maria Panto :

- Quels sont les critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et qui les déterminent?
- Comment faire cheminer son dossier concernant l'aqueduc dans la partie sud de la rue De Montbrun?

240129-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Convention de règlement du dossier 505-17-009691-173
- 13.2 Convention de subvention pour l'utilisation d'une somme provenant des excédents du fonds de la sécurité routière relatifs au projet pilote de coopération municipale
- 13.3 Demande de PIIA numéro 2023-70260 présentée au CCU du 6 décembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-2

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Adoption de règlements

240129-3

Adoption – Règlement numéro 2023-121-15 modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2023-121-15 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de réduire la vitesse du rang Lustucru.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-4

Adoption – Règlement numéro 2023-290-32 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser les unités de puissance dédiées à la recharge de véhicules électriques lourds dans la zone I-1203 et d'autoriser l'élevage de poules à titre d'usage complémentaire à l'usage H1 (habitation unifamiliale)

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2023-290-32 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin d'autoriser les unités de puissance dédiées à la recharge de véhicules électriques lourds dans la zone I-1203 et d'autoriser l'élevage de poules à titre d'usage complémentaire à l'usage H1 (habitation unifamiliale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapports et résolutions des comités et commissions

240129-5

Demandes de PIIA présentées au CCU du 6 décembre 2023

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-230, U2023-231, U2023-232, U2023-233, U2023-234, U2023-236, U2023-237 et U2023-240 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 6 décembre 2023 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70254 pour autoriser des modifications aux colonnes des balcons d'un immeuble situé au 700, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-230.
2. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2023-70197 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture d'un immeuble situé au 799, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-231.
3. Les demandes de PIIA numéro 2023-70223, 2023-70224 et 2023-70253 sont reportées.
4. La demande de PIIA numéro 2023-70248 pour autoriser la restauration d'un immeuble situé au 516, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions (sauf celle concernant les petits bois des fenêtres) apparaissant à la recommandation U2023-236.
5. La demande de PIIA numéro 2023-70262 pour autoriser la restauration de la cheminée d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-240.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-6

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du
6 décembre 2023**

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-235 et U2023-239 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 6 décembre 2023 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2023-70248 pour autoriser la restauration d'un immeuble situé au 516, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-235.
2. La demande site du patrimoine numéro 2023-70262 pour autoriser la restauration de la cheminée d'un immeuble situé au 517, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-239.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-7

**Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la
commission de la circulation et du transport – réunion
du 7 décembre 2023**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport de la réunion du 7 décembre 2023;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 231207-03 visant à maintenir le statu quo concernant l'ajout d'arrêts d'autobus à l'intersection du chemin Du Tremblay et de la rue Newton, étant donné l'enjeu de sécurité lié à la présence du chemin de fer et de la proximité des autres arrêts d'autobus.
2. La recommandation 231207-04 visant à modifier la signalisation sur le boulevard De Montarville à l'intersection de la rue de Gascogne afin d'également exempter, en projet pilote, le taxi à l'interdiction de virage à gauche de 6 h à 9 h du lundi au vendredi.
3. La recommandation 231207-05 est reportée.
4. La recommandation 231207-06 visant à demander au Réseau de transports de Longueuil de retirer la voie réservée des autobus à l'intersection du boulevard de Mortagne et de la rue Ampère, afin de permettre le virage à gauche en double pour tous, pour favoriser la fluidité de la circulation.
5. La recommandation 231207-07 visant à installer au printemps 2024 un indicateur de vitesse et de demander une surveillance policière afin de réduire l'excès de vitesse sur la rue Calixa-Lavallée.

6. La recommandation 231207-08 visant à maintenir le statu quo quant à la limite de vitesse de la rue De Varennes Sud, étant donné le résultat du comptage relativement à l'excès de vitesse.
7. La recommandation 231207-09 visant à ajouter une traverse piétonne à l'intersection des rues De La Salle et Émile-Nelligan.
8. La recommandation 231207-10 visant à officialiser l'interdiction de stationner, excepté pour les autobus, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h sur la rue Lionel-Daunais, face à l'école Les 3 saisons.
9. La recommandation 231207-11 visant à retirer l'interdiction de stationner entre les 940 et 950, rue des Abbés-Primeau.
10. La recommandation 231025-12 visant à maintenir le statu quo quant à l'interdiction de stationner en face du 525, rue D'Avaugour.
11. La recommandation 231207-13 visant à maintenir le statu quo quant à la limite de vitesse sur la rue de Rouen.
12. La recommandation 231207-14 est reportée.
13. La recommandation 231207-15 visant à maintenir le statu quo quant au stationnement sur la rue De Vaudreuil.
14. La recommandation 231207-16 visant à reconfigurer l'intersection de la rue De Montbrun et du chemin de Lorraine afin de limiter l'empiètement des camions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

240129-8

Demande de dérogation mineure numéro 2023-70245

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2023-70245;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville (CCU) a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2023-238;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal La Relève du 26 décembre 2023 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2023-70245 à l'égard de l'immeuble situé au 270, chemin Du Tremblay sur le lot 2 512 890 du cadastre du Québec déposée le 24 octobre 2023 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre la présence de deux enseignes sur mur dont la hauteur excède 9,0 mètres.

Le tout selon la recommandation U2023-238 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Procuration du propriétaire, signée le 4 octobre 2023.
- Plans des enseignes datés du 10 août 2023, préparés par Enseignes Simon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

240129-9

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 18 novembre 2023 au 11 janvier 2024 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 15 janvier 2024.
2. De féliciter M. Sébastien Shedleur, opérateur concierge à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, section glaces, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-10

Prolongation de contrat à durée déterminée (remplacement) – Chef de service des approvisionnements à la Direction des finances et des approvisionnements

Il est proposé de prolonger le contrat à durée déterminée, à semaine réduite, de M^{me} Ginette Roy à titre de chef de service des approvisionnements à la Direction des finances et des approvisionnements, et ce, pour la période du 3 février au 6 mars 2024 inclusivement, le tout conformément aux conditions prévues au présent rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-11

Adoption des structures organisationnelles conformément à l'approbation du budget 2024

Il est proposé d'approuver les organigrammes joints à la présente pour en faire partie intégrante, conformément au budget 2024 adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point. M^{me} la conseillère Isabelle Bleau préside la séance.

240129-12

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des déboursés numéros 203739 à 203785;
 - liste des déboursés numéros 203786 à 203841;
 - liste des déboursés numéros 203842 à 203876;
 - liste des déboursés numéros 203877 à 203927;
 - liste des déboursés numéros 203928 à 203978;
 - liste des déboursés numéros 203979 à 204047.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants :
 - paiements électroniques numéros S26824 à S26839;
 - paiements électroniques numéros S26840 à S26860;
 - paiements électroniques numéros S26861 à S26887;
 - paiements électroniques numéros S26888 à S26921;
 - paiements électroniques numéros S26922 à S26950;
 - paiements électroniques numéros S26951 à S27078.
3. D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivants :
 - prélèvements directement au compte bancaire 467 à 472 pour un montant de 3 432,23 \$;
 - prélèvements directement au compte bancaire 473 à 484 pour un montant de 33 743,44 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Martel et M^{me} Bleau reprennent leur siège.

240129-13

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires au 22 janvier 2024 pour les écritures 5657 à 5677.

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-14

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 31 décembre 2023, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

240129-15

**Demande d'aide financière à la Communauté
métropolitaine de Montréal pour l'acquisition des lots
6 476 745 à 6 476 804**

CONSIDÉRANT une promesse de vente signée le 7 décembre 2023 avec la compagnie Avant scène design inc.;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3901 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 18 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la CMM dans le cadre du programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer cette demande d'aide financière.
3. De s'engager à assumer notre part d'investissement au projet.
4. De s'engager à maintenir l'accès gratuit ou lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la CMM.
5. De s'engager à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible.
6. De s'engager à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des milieux naturels visés par le projet par des mesures appropriées.
7. De s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement de la CMM.

Dans la mesure où le projet est retenu pour le financement par la CMM, il est également proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la convention d'aide financière avec la CMM, ainsi que tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-16

Approbation de la liste des projets payés comptant 2024

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3897 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 18 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser pour l'année 2024 un montant de 2 030 000 \$, taxes nettes, pour le financement des projets présentés au PTI 2024-2025-2026, tel qu'il apparaît à la liste jointe lors de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023.
2. D'autoriser le trésorier de la Ville ou en son absence l'assistant-trésorier à donner suite à la présente en transférant les fonds nécessaires aux dépenses d'investissement afin de préparer les budgets individuels pour chaque projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

240129-17

Adjudication d'une modification au contrat initial pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues (SP-19-43)

CONSIDÉRANT la demande de modification au contrat initial pour les travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues;

CONSIDÉRANT la reconduction du contrat SP-19-43 pour l'année 2023, adjugée par la résolution 221114-42;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3896 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 19 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger la modification de contrat initial SP-19-43 à M. Brien Électrique inc. pour un montant de 100 973,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-18

Reconduction d'un contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé (SP-20-14)

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte des fossés du secteur du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3892 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-14 pour la tonte des fossés du secteur du Boisé à Groupe MVT inc., pour un montant total de 45 990 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-19

Reconduction d'un contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvette d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé (SP-21-08)

CONSIDÉRANT le contrat de service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3883 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-21-08 pour le service de nettoyage, de paillage et d'entretien de cuvettes d'arbres et d'arbustes dans les secteurs Harmonie et du Boisé à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant total de 122 205,89 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis de la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-20

Adjudication d'un contrat de chargement et transport des matières résiduelles avec fourniture de conteneurs (SP23-30)

CONSIDÉRANT le contrat de chargement et de transport des matières résiduelles avec fourniture de conteneurs;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3886 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-30 pour le chargement et le transport des matières résiduelles avec fourniture de conteneur à Services Ricova inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 152 884,56 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2025 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-21

**Adjudication d'un contrat d'achat d'un camion 10 roues
avec benne isolée chauffante pour asphalte (SP23-32)**

CONSIDÉRANT le contrat SP23-32 pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne isolée chauffante pour asphalte;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3884 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP23-32 pour l'achat d'un camion 10 roues avec benne isolée chauffante pour asphalte à Équipement Twin (Laval) inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 369 643,48 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser le financement de cette dépense par un emprunt de 338 000 \$ au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-22

**Adjudication d'un contrat de fourniture de croisières
sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale
(SP23-34)**

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de croisières sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3887 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-34 pour la fourniture de croisières sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale, Croisières Navark inc., étant l'unique soumissionnaire conforme, pour les items 1 et 3 seulement du bordereau de prix, pour un montant total de 234 324,80 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévues au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-23

**Adjudication d'un contrat de fourniture d'asphalte
routier (SP23-35)**

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture d'asphalte routier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3885 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-35 pour la fourniture d'asphalte routier à Bau-Val inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour

un montant total de 221 164,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-24

**Procès-verbal de correction résolution 231219-E-6 –
Adjudication d'un contrat pour le remplacement d'une
chaudière de production d'eau chaude domestique au
Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution 231219-E-6 – Adjudication d'un contrat pour le remplacement d'une chaudière de production d'eau chaude domestique au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier.

La résolution corrigée et le procès-verbal sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

Ententes, conventions et contrats

240129-25

**Agrandissement de la servitude existante
d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 988 situé au 255, rue
J.-A.-Bombardier**

Il est proposé :

1. D'approuver l'agrandissement de la servitude existante d'Hydro-Québec sur le lot 3 428 988 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, situé au 255, rue J.-A.-Bombardier.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-26

**Renouvellement des polices d'assurances de biens,
responsabilité, bris d'équipements, délits et véhicules
ainsi que les quotes-parts de la Ville au fonds du
regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3890 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 19 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'accepter les conditions soumises par Beneva pour le contrat d'assurance biens, bris d'équipements, et délits pour la Ville, pour la période 2023-2024.

2. De payer, pour le terme 2023-2024, la prime assurance biens, bris d'équipements et délits, incluant les honoraires de courtage sans les ajustements de la Ville, soit un montant total de 224 165,04 \$, taxes incluses.
3. De verser la somme 40 983 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en biens du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2024, ainsi que le montant total de 2 761,84 \$ pour les honoraires de l'Union des municipalités du Québec.
4. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance responsabilité civile générale primaire, complémentaire et excédentaire, ainsi que d'administration municipale pour la Ville, pour la période 2024.
5. De payer, pour le terme 2024, la prime d'assurance responsabilité civile générale primaire, complémentaire et excédentaire, incluant les honoraires de courtage sans les ajustements de la Ville, soit un montant total de 518 687,61 \$, taxes incluses.
6. De verser la somme 54 552 \$, constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité du Regroupement Varennes/Sainte-Julie pour l'année 2024, ainsi que le montant total de 4 470,08 \$, taxes incluses, pour les honoraires de l'Union des municipalités du Québec.
7. D'accepter les conditions soumises par BFL Canada pour le contrat d'assurance véhicules pour la Ville, pour la période 2023-2024.
8. De payer, pour le terme 2023-2024, la prime assurance automobile de la Ville, soit un montant total de 49 989 \$, incluant les taxes et les frais de courtage.
9. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-27

Renouvellement d'un contrat de location d'un local pour l'entreposage de matériel

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un local d'entreposage de matériel;

CONSIDÉRANT que la Ville est déjà locataire des lieux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3894 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé de renouveler le contrat de location d'un local pour l'entreposage de matériel à 4001451 Canada inc. (Espaces Industriels COMO), pour un montant total de 93 997,17 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

240129-28

Demande d'autorisation CPTAQ pour l'enlèvement de sol arable sur les lots 1 912 686 et 2 404 387 – 146993 Canada inc.

CONSIDÉRANT que l'entreprise 146993 Canada inc. a déposé une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour renouveler l'autorisation d'enlèvement de sol arable;

CONSIDÉRANT que la demande vise plus précisément une superficie de 7,46 ha située sur une partie des lots 1 912 686 et 2 402 387 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'enlèvement de sol arable sur les lots visés par la demande est un usage autorisé par le Règlement de zonage numéro 2018-290 de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que les superficies faisant l'objet du déblai sont destinées à être remises en culture;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux intentions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ c P-41.1), puisqu'il n'affecte pas le potentiel agricole des terrains avoisinants et ne contraint pas le développement des activités agricoles existantes ou à venir;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de décision prévus aux articles 12 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Il est proposé :

1. D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par l'entreprise 146993 Canada inc. pour l'enlèvement de sol arable sur une partie des lots 1 912 686 et 2 402 387 du cadastre du Québec.
2. D'autoriser la conseillère en urbanisme et le chef du service de la planification urbaine à compléter au nom de la Ville tout formulaire en ligne sur l'Espace Partenaire du site Web de la CPTAQ.
3. D'autoriser le chef du service de la planification urbaine et la directrice de l'urbanisme à signer au nom de la Ville tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240129-29

Autorisation des travaux de réfection du passage à niveau de la rue Cicot Sud par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et autorisation de financement pour l'entretien du passage à niveau (P-24-AM-06)

CONSIDÉRANT que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) effectue la réfection de passages à niveau sur son réseau afin de maintenir une surface de roulement adéquate pour les utilisateurs et assurer l'intégrité de la circulation ferroviaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réfection du passage à niveau de la rue Cicot Sud selon les dernières inspections;

CONSIDÉRANT que les travaux impliquent le remplacement des matériaux de voie qui ont été détériorés par la présence du passage à niveau et la remise en bonne condition de la surface de croisement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3888 préparé par la Direction du génie daté du 15 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les travaux de réfection du passage à niveau de la rue Cicot Sud par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN).
2. D'autoriser le remboursement du montant estimé de 155 000 \$, taxes nettes, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point.

240129-30

Subvention à l'école secondaire De Mortagne pour des travaux d'amélioration de loges

CONSIDÉRANT le partenariat financier établi à parts égales entre les parties concernées relativement à la revitalisation des loges de la salle Desjardins;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3902 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 19 janvier 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'octroyer une subvention de 25 000 \$ à l'école secondaire De Mortagne dans le cadre de travaux d'amélioration de loges situées dans la salle Desjardins (auditorium).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.

Affaires nouvelles

**Convention de règlement du dossier
505-17-009691-173**

CONSIDÉRANT que le ou vers le 30 mars 2017, Terroir et Montbrun ont institué une poursuite auprès de la Cour supérieure (dossier 505-17-009691-173, ci-après le Dossier), contre Boucherville et Longueuil, alléguant que la réglementation régionale et locale adoptée par ces dernières en 2016 et en 2018, et toutes les modifications en découlant, engendrait l'expropriation de leurs terrains;

CONSIDÉRANT que le Dossier est fixé à procès pour une durée de 20 jours et devait se tenir au cours des mois de février et mars 2024;

CONSIDÉRANT que les partis ont entamé des discussions de règlement dans le Dossier;

CONSIDÉRANT qu'en date des 20 et 21 décembre 2023, les partis se sont entendus sur les paramètres d'une entente de principe visant à régler le Dossier;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu d'intégrer les paramètres de l'entente de principe dans une convention de règlement à être formellement entérinée par le conseil municipal de Boucherville;

Il est proposé :

1. D'approuver et d'entériner l'entente de principe et la convention de règlement intervenu dans le cadre du règlement du dossier 505-17-009691-173.
2. De désigner le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Convention de subvention pour l'utilisation d'une
somme provenant des excédents du fonds de la
sécurité routière relatifs au projet pilote de coopération
municipale**

CONSIDÉRANT que la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Boucherville ont conclu, le 28 octobre 2013, une entente portant sur la participation de la Ville au Projet pilote de coopération municipale;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la ministre a l'obligation de partager avec la Ville l'excédent financier généré par l'utilisation des cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges installés sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la Ville s'engage à affecter exclusivement les sommes qui lui sont versées dans le cadre de la présente convention au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route approuvés par la ministre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Ville de Boucherville se verra attribuer une subvention d'un montant maximal de 27 936 \$ résultant du partage, des excédents financiers du Fonds cumulés entre le 19 octobre 2015 et le 31 mars 2022, et ce, pour la réalisation de mesures ou de programmes de sécurité routière;

Il est proposé :

1. D'approuver la convention de subvention pour l'utilisation d'une somme provenant des excédents du fonds de la sécurité routière relatifs au projet pilote de coopération municipale.
2. Que le maire ou la greffière soient autorisés à signer tous documents afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point.

240129-33

Demande de PIIA numéro 2023-70260 présentée au CCU du 6 décembre 2023

Il est proposé d'entériner la recommandation U2023-237 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 6 décembre 2023 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2023-70260 pour autoriser des avancées murales pour installer des murs de cisaillement pour l'immeuble situé au 955, boul. De Montarville, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2023-237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

240129-34

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière